

N° CG 2007/III-7c/09  
Séance du 13 AVR. 2007

**Transfert du Carreau Rodolphe dans le patrimoine départemental**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 7è/32-06 du 8 septembre 2006 relative au plan de pérennisation de l'Ecomusée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Décide d'accepter la cession par l'association pour l'Ecomusée d'Alsace au profit du Département du Haut-Rhin et ce pour un €uro symbolique, de l'ensemble des terrains et bâtiments tels que décrits dans l'annexe technique du rapport, étant précisé que les biens mobiliers et, plus particulièrement, ceux faisant partie des biens de collections et appartenant à l'Association pour l'Ecomusée d'Alsace ne sont pas inclus dans cette cession.
- ❖ Décide d'accepter la résiliation des 2 baux emphytéotiques, tels que décrits dans les annexes techniques au rapport, dont bénéficiait l'association pour l'Ecomusée d'Alsace sur les propriétés départementales.
- ❖ Décide de confier à Me HASSLER, Notaire à WITTELSHEIM, l'établissement des actes de transfert de propriété et de résiliation des baux emphytéotiques.
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes les décisions consécutives à ladite cession de propriété.

- ❖ Accepte le principe de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Groupe Rodolphe »
- ❖ Décide d'inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention lors de la DM1 de juin 2007.
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour déterminer le montant et les conditions de versement de ladite subvention de fonctionnement.
- ❖ Donne l'autorisation au Président de signer tous documents découlant de cette cession, et notamment : actes de transfert de propriété, règlement d'accès et d'utilisation des lieux.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet **3 AVR 2007**  
Publication **2 AVR 2007**  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions